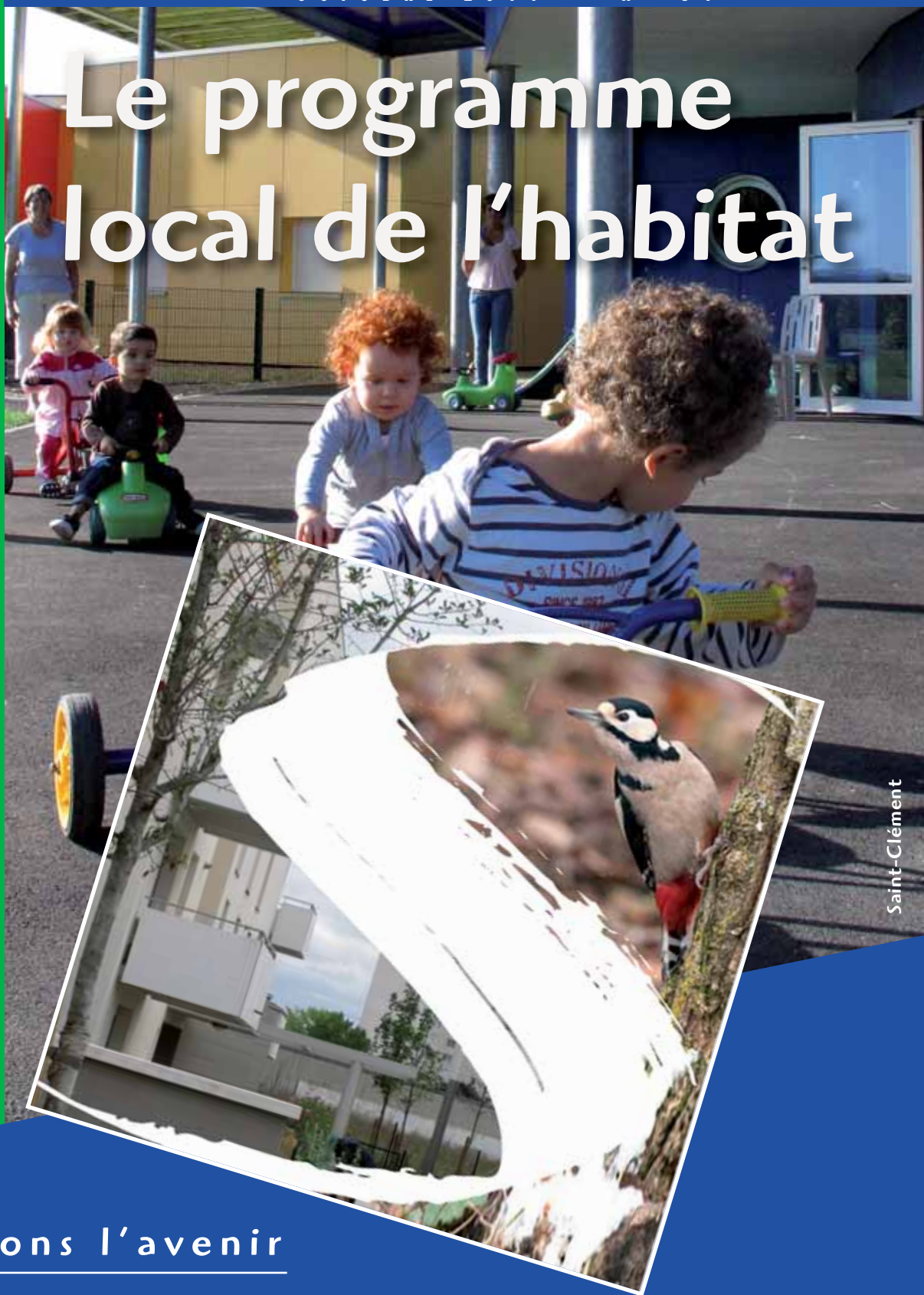


# CCS MAGAZINE

OCTOBRE 2011 - N° 34

## Le programme local de l'habitat

- ▶ LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
- ▶ L'URBANISME
- ▶ LE CONTRAT D'AGGLOMERATION
- ▶ LA COLLECTE SÉLECTIVE
- ▶ LA DÉCHÈTERIE
- ▶ ST-CLÉMENT



Saint-Clément



Osons l'avenir

Communauté  
de communes  
du Sénonais



Communauté  
de communes  
du Sénonais

La Communauté de  
communes du Sénonais  
rassemble 41 792 habitants  
sur 9 communes :  
Courtois-sur-Yonne, Gron,  
Maillot, Malay-le-Grand,  
Paron, Rosoy, Saint-Clément,  
Saint-Martin-du-Tertre, Sens

Responsable de la publication  
Gilles Pirman

Équipe communication  
Commission information et  
actions participatives  
Catherine Kmiecik - Olivia  
Marikian - Bernadette Parrau  
Voisin - Bruno Perreaux -  
Valérie Tanant

Secrétariat  
Céline Anton - Syveline  
Dechambre

Rédaction  
Patrick Guyot

Photos  
Emmanuel Berry, service  
communication de la Ville  
de Sens - Ligue pour la  
protection des oiseaux LPO -  
Bruno Perreaux

Conception  
Vera Werebe  
Impression  
Imprimerie Barré

Imprimé sur papier Satimat green  
(60 % de fibres recyclées  
40 % de fibres FSC).

Imprimé selon la norme  
Imprim'vert

Dépôt légal 4<sup>ème</sup> trimestre 2011  
n ISSN - 1638-4415

Communauté de communes du  
Sénonais

21, Bd du 14 juillet - BP 552 -  
89105 Sens Cedex  
Tél. 03 86 65 89 00

E-mail : [contact@cc-senonais.fr](mailto:contact@cc-senonais.fr)

Retrouvez CCS MAGAZINE et

toute notre actualité sur

[www.cc-senonais.fr](http://www.cc-senonais.fr)



Ce magazine va vous faire  
voyager !  
Hélas, il ne s'agit pas de terres  
lointaines mais de politiques  
locales mises au service de la

population sénonaise au sens large.

Vous passerez de l'ambitieux programme local de l'habitat au bilan  
du contrat d'agglomération.

Vous voguerez du recyclage des déchets aux règles d'urbanisme.

Vous sillonnerez l'embranchement ferré de la zone industrielle de  
Gron et les réserves ornithologiques des parcs de la CCS.

Vous prendrez l'air à Saint-Clément et vous mesurerez les  
évolutions des quartiers urbains de Sens.

Vous monterez dans les bus du réseau de la communauté et vous  
demanderez la note au garçon !

Il ne s'agit pas d'un inventaire à la Prévert mais d'un petit aperçu  
de ce qui fait l'actualité de l'intercommunalité du sénonais.

Petits et grands dossiers y sont portés, sans souci du coup d'éclat  
ou de l'immédiateté. Il s'agit de rendre le maximum de services à  
la population dans des domaines très divers mais aussi de donner à  
notre territoire, en pleine évolution, les outils stratégiques et  
techniques pour envisager l'avenir avec optimisme et ferveur.

L'an prochain, cet état d'esprit aura prévalu pendant un demi-  
siècle !

Le moment idéal pour tirer un bilan et envisager l'intercommunalité  
adapté à notre temps.

**Gilles Pirman**

Président de la Communauté de communes du Sénonais

Vice-président du conseil général de l'Yonne,

Maire de Saint-Clément,

# Sommaire



4-7

Le programme local  
de l'habitat

8

Urbanisme : les démarches  
incontournables

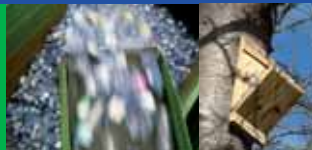


9

Le contrat  
d'agglomération

10-13

Environnement



13

Nos communes :  
Saint-Clément



14-15

En bref ...



16

L'assemblée  
communautaire



# Le logement, un *droit* pour tous et un *devoir* pour nos élus

En 2009, la CCS a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) avant même que cela ne devienne obligatoire pour les agglomérations de plus de 30 000 habitants. Bientôt achevé, le PLH devrait entrer en vigueur en 2012 pour une durée de 6 ans. CCS Magazine a interrogé les principaux acteurs locaux pour savoir en quoi consiste ce document structurant et quels seront ses apports pour le territoire.

**Entretien avec Gilles Pirman, président de la Communauté de communes du Sénonais.**

**Les réflexions autour de ce nouveau PLH ont débuté en 2009. Deux ans, c'est assez long pour une étude ?**

**Gilles Pirman :** Le PLH est l'outil privilégié de définition d'une politique locale de l'habitat, et se décline en plusieurs volets. Tout d'abord, le premier pas, et ce fut un pas essentiel, a consisté en la construction d'un diagnostic territorial, portant sur la structure de la population sénonaise, le parc de logements actuel, le fonctionnement des marchés immobilier et foncier, l'offre destinée aux publics spécifiques.

Ce diagnostic, réalisé au cours de l'année 2010, s'est avéré être un moment important d'appropriation de la thématique "habitat" par les élus, qui se sont grandement impliqués afin d'aboutir à une analyse la plus précise du territoire. Une fois le diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs, il a fallu fixer les grandes orientations

stratégiques qui seront les jalons de notre feuille de route en matière de politique de l'habitat pour les années à venir. Enfin, la troisième et dernière phase, encore à l'œuvre actuellement, est celle de définition d'un programme d'actions, qui déclinera précisément les objectifs à atteindre au cours de la durée de vie de ce PLH, et les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir.

**Quels ont été les principaux enseignements du diagnostic territorial ?**

Plusieurs faits saillants du territoire ont été mis en exergue par ce travail. Tout d'abord, on peut



**70% des ménages de la CCS peuvent prétendre au logement social.**

Rue Maxime Courtis à Sens - 61 appartements en location inscrits au programme de rénovation urbaine.



Rue Pasteur à Malay-le-Grand - 8 pavillons en location, Très Haute Performance Energétique (THPE) et accessibles - Domanys.

qui a connu une flambée considérable au cours de la dernière décennie. Les jeunes ménages en particulier ont du mal à se loger au sein de la CCS en raison du déficit d'offre adaptée à leurs besoins et à leurs revenus. Il est donc primordial de fluidifier les parcours résidentiels en facilitant l'accès à la propriété **et en promouvant l'accession sociale. La CCS devra aussi s'investir tout au long de ce PLH dans des dispositifs de garantie des risques locatifs, tels que le « Pass GRL\* » proposé par Logéhab, afin de sécuriser les propriétaires et de faciliter l'entrée dans le parc locatif privé.**

**Entre 2000 et 2009,  
on note une  
augmentation de 200%  
du prix des  
terrains à bâtir.**

souligner quelques uns des points positifs, puisqu'il y en a ! Le territoire sénonais jouit d'un parc de logements de bonne qualité, notamment en comparaison avec le reste du département. Le taux de logements sociaux dépasse les 20%, et plusieurs projets de qualité sont en réflexion avec les bailleurs sociaux. Le territoire sénonais est un territoire attractif, mais, et j'en viens à l'un des points noirs de ce diagnostic, il est de moins en moins accessible aux ménages de classe moyenne, du fait de la cherté de l'immobilier



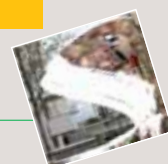
### Les élus ont-ils été les seuls à s'impliquer dans cette démarche ?

Non, le PLH, c'est avant tout le tissage de partenariats nombreux et durables, avec la multitude d'acteurs qui interviennent dans le monde de l'habitat, qu'ils soient du secteur privé ou institutionnel. C'est cette réflexion partenariale menée au sein d'ateliers de travail qui nous a

\* GRL : garantie des risques locatifs

### A quoi sert un PLH ?

- Favoriser la mixité sociale et l'équilibre du territoire
- Coordonner l'offre et la demande en logements et en hébergement
- Savoir répondre aux besoins spécifiques (étudiants, jeunes en insertion professionnelle, personnes âgées, personnes handicapées, gens du voyage et personnes défavorisées)
- Affirmer l'action publique en matière d'habitat



## LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

permis d'appréhender l'ensemble de ses problématiques. Au final, j'ai l'espoir que toutes les actions décidées ensemble pourront se traduire concrètement sur chaque territoire communal.

**Une personne seule, dont les revenus ne dépassent pas 19 225€ par an, peut prétendre au logement social dans l'Yonne.**

### Quelles sont les priorités de la CCS pour ce Programme ?

Le premier objectif de toute politique de l'habitat est de faire en sorte que chaque individu, chaque ménage ait accès à un logement décent. Ce principe est d'ailleurs un droit fondamental inscrit dans la loi. Et c'est notre rôle à nous, élus, de faire en sorte que ce principe trouve une traduction concrète au niveau local.

Ainsi, le PLH prévoit et organise la création de logements pour les 6 années à venir, en s'appuyant sur le diagnostic et sur l'observatoire de l'habitat qui sera mis en place dès l'adoption de ce programme.

### On entend aussi beaucoup parler, avec le Grenelle de l'environnement, de performance énergétique des logements...

Cet aspect est bien évidemment prépondérant. Le budget des familles est grevé de plus en plus durement par les charges liées à l'énergie. Il faut donc favoriser la création de logements économes, mais aussi et surtout penser aux logements énevigores existants.

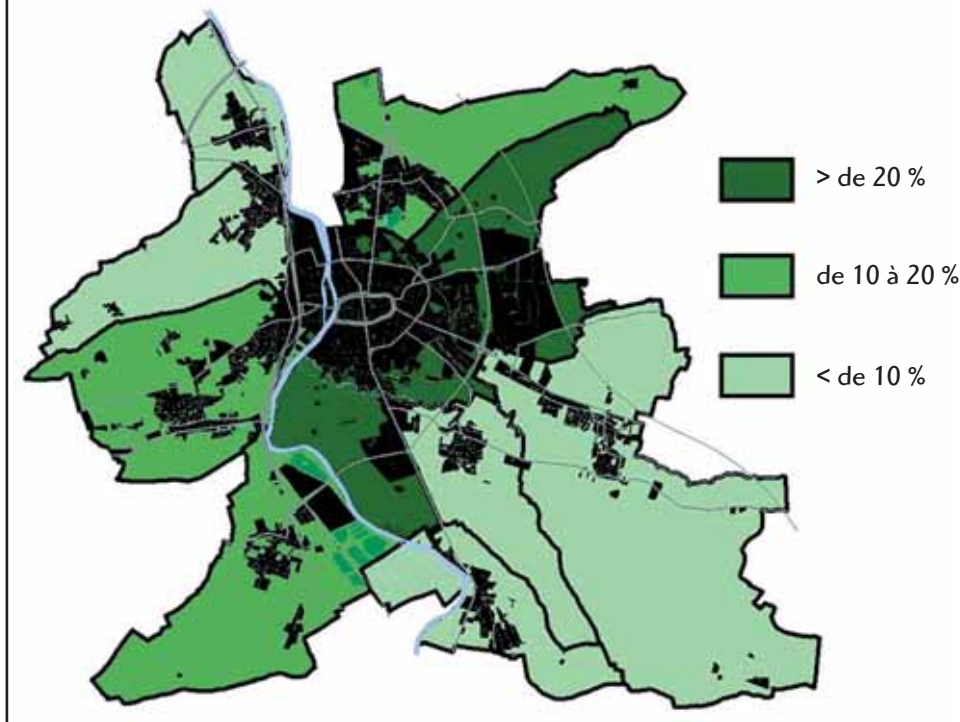
Il existe des solutions pour rénover les logements considérés comme des passoires thermiques.

**Je propose que le PLH soit l'occasion d'étudier sérieusement l'opportunité d'une intervention ciblée et de financements substantiels dans ce domaine.**

### Comment s'intègre le PLH dans le millefeuille de la planification territoriale ?

Il ne faut pas oublier que tous ces documents mis en œuvre à l'échelle d'une agglomération doivent constituer un ensemble cohérent d'orientations et de mesures. Ils doivent pour cela se répondre sans jamais se tourner le dos. Ainsi, le Plan de Déplacements Urbains (PLU), récemment lancé par la CCS, prendra en compte le PLH qui l'a précédé de peu.

### Le logement social dans nos communes



**Pour prétendre au logement social, le plafond de revenus pour les ménages avec 2 enfants (couple ou parent isolé) est fixé à 37 272 € par an.**

Enfin, le PLH, le PDU, le schéma d'aménagement numérique du territoire, etc., sont les éléments préfigurateurs d'une politique de l'aménagement à plus grande échelle qui sera retranscrite dans le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Les autres acteurs ont la parole



**DANIEL PARIS**  
Vice-président chargé  
de l'Urbanisme, de l'Habitat  
et du Cadre de Vie

Le point de vue  
de Daniel Paris

« Le SCoT est la prochaine grande étape pour le Sénonais en matière de politique de l'aménagement et de développement durable. Or, la plupart de ses éléments constitutifs sont déjà en réflexion : Le Plan de Déplacement Urbain (PDU), sur lequel la Ville de Sens avait déjà mené une réflexion en 2009, est en cours d'élaboration au niveau intercommunal.

En matière d'aménagement commercial, les élus souhaitent ardemment se doter d'un document qui leur permettrait d'encadrer un développement harmonieux du territoire, notamment des entrées de ville. Malheureusement, nos velléités sont pour l'instant freinées par le retard pris dans l'application de la loi, repoussant ainsi d'autant l'adoption d'un véritable Document d'Aménagement Commercial (DAC).

Enfin, le PLH, pour lequel les élus se sont mobilisés avant même que la loi ne vienne les y contraindre, aboutira nécessairement et logiquement à la mise en cohérence de l'ensemble des documents d'urbanisme des communes membres.

Aujourd'hui, après un travail de longue haleine pour amener les élus du territoire vers un consensus sur la nécessité de se doter d'un tel outil, la question qui se pose n'est plus « pour ou contre le SCoT », mais plutôt « quel périmètre pour le futur SCoT ? ».

Dans cette optique, l'élaboration de ce PLH, mené avec un souci constant de pédagogie, aura notamment eu pour vertu de diffuser une véritable culture participative et de partage de l'information ».



Domaine de l'Abbaye à Saint-Savinien - 23 logements locatifs et 9 logements en accession à la propriété à Sens - Brennus Habitat.

ADIL



« L'ADIL Espace Info-Energie de l'Yonne a participé activement aux ateliers "Amélioration du parc existant" et "Réponses aux besoins des publics spécifiques" dans le cadre de l'élaboration du PLH. Elle approuve pleinement le besoin de renforcer l'information en direction du public sur les économies d'énergie, sur les dispositifs pour accompagner la perte d'autonomie, sur l'amélioration de l'habitat, et également en direction des communes sur le traitement de l'habitat indigne.»

Didier Ganier - Conseiller juridique et financier - ADIL 89

FNAIM



« La FNAIM de l'Yonne souhaite renforcer son partenariat avec la CCS et constituer un véritable relais de sa politique du logement. Il est temps que nous menions une réflexion sur les actions à mettre en œuvre dans le parc privé, particulièrement en direction des primo-accédants qui ont de plus en plus de mal à trouver un logement à l'intérieur du périmètre de la Communauté de communes. Nous espérons que ce PLH sera l'occasion d'établir un vrai partenariat entre la collectivité et les professionnels transactionnaires, aménageurs et promoteurs représentés par la FNAIM. »

Guy Bruggeman - Vice-président de la FNAIM 89

LOGEHAB



« Le PLH n'est pas seulement la transcription locale d'objectifs déclinés au niveau régional ou national. Il doit en effet d'abord partir des attentes réelles et objectives de la population. Lorsque cette réalité des besoins sera exprimée, il conviendra alors d'envisager une mise en œuvre prenant en compte les objectifs nationaux ou régionaux.»

Vincent Bretin - Directeur Général de LOGEHAB

DOMANYS-YONNE HABITATION



« L'habitat est un des enjeux de tout premier ordre pour le territoire de la Communauté de communes du Sénonais. Les orientations inscrites au PLH doivent permettre d'apporter les réponses aux besoins des ménages à chaque étape de leur parcours résidentiel en termes de typologie et de logements, ce à quoi s'attachera le Groupe Domany's, aux côtés des élus de la CCS. »

Wilfried Belleville - Chef du service Etudes et Partenariats Groupe Domany's/Yonne Habitation.

POUR PLUS D'INFORMATION

**Domany's - Yonne Habitation**  
03 86 49 50 00  
**Brennus Habitat**  
03 86 95 34 00



# Construction ou modification, les démarches *incontournables* !



Vous envisagez un projet de construction\*. Avant de l'entreprendre, il vous faut connaître les règles d'urbanisme en vigueur qui régissent votre parcelle. D'accord avec vous, ce n'est pas toujours très simple à comprendre ou à décrypter ! Le service Urbanisme/SIG de la CCS est là pour vous aider. De nombreux travaux sont à déclarer à votre mairie. Suivant l'importance du projet, il vous faut par exemple :

## Une déclaration préalable pour :

- une construction de moins de 20m<sup>2</sup> (extension, annexe, abris de piscine, abris de jardin même démontable, etc)
- piscine fixe ou gonflable (si elle reste au sol plus de 3mois) de plus de 10m<sup>2</sup> et de moins de 100m<sup>2</sup> de bassin
- la pose ou la modification d'une clôture
- le changement ou la modification de portail
- la construction ou l'extension d'une terrasse
- la modification de l'aspect extérieur d'une construction (couverture, pose de fenêtre de toit, changement de menuiserie, ravalement, changement d'huisseries)
- l'installation d'une antenne parabolique et/ou un climatiseur, panneaux photovoltaïques...
- le changement de destination d'un local sans travaux

## Un permis de construire pour :

- une construction de plus de 20m<sup>2</sup>
- des travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur
- toute piscine couverte, même modulaire, d'une hauteur de plus de 1.80 m de haut et toute piscine > à 100m<sup>2</sup>
- un changement de destination avec travaux modifiant soit les structures, soit la façade
- une caravane fixe restant plus de 3 mois et servant pour l'habitation.

**Lorsque votre projet prendra forme, nous vous invitons à prévoir une pré-instruction afin de mieux décoder ensemble les prescriptions en vigueur, de vous aider à constituer votre dossier et de s'assurer que votre projet s'intègre dans le paysage environnant.**

**Les instructeurs du service Urbanisme/SIG de la CCS peuvent vous renseigner et vous conseiller sur vos projets. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec eux !**

## Pas de formalité pour :

- une construction inférieure à 2 m<sup>2</sup>
- une installation, poteaux (autres que les éoliennes) de moins de 12 mètres de haut
- une piscine dont le bassin est inférieur à 10m<sup>2</sup>
- un mur de soutènement et mur de moins de 2m de haut à l'intérieur du terrain

## \*Qu'est-ce qu'un "projet de construction" ?

- toute construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations,
- les installations, outillages et ouvrages qui impliquent une implantation au sol, une occupation du sous-sol ou en surplomb.

Service Urbanisme-SIG  
21, bld du 14 juillet  
03 86 65 89 00  
BP552 - 89105 Sens Cedex

# CONTRAT D'AGGLOMÉRATION, *on fait le point !*

Le contrat d'agglomération signé le 1er juillet 2010 avec l'Etat, le conseil régional de Bourgogne, le conseil général de l'Yonne, le conseil de développement et la CCS prévoyait le financement de 7 projets structurants pour l'agglomération.

CCS magazine fait un point sur l'avancée de ces projets.

PROJET		AUJOURD'HUI
	<b>1</b> Création d'un village d'entreprises par la CCI de l'Yonne pour accompagner l'évolution du nord sénonais et favoriser le développement de l'activité économique et de l'emploi de notre territoire.	Le village d'entreprises a été réalisé en zone des Vauguillettes à Sens. Regroupant l'Ecole de Gestion et de Commerce ainsi que le pôle formation de la CCI, ce bâtiment Haute Qualité Environnementale accueille actuellement 20 entreprises réparties dans des bureaux et/ou ateliers..
	<b>2</b> Desserte de l'agglomération en très haut débit	L'étude, portée à la fois par la CCS et la Ville de Sens a débuté. L'objectif est de desservir à terme les zones d'activités de la CCS et les principaux services publics présents sur le territoire de la ville de Sens. Parallèlement, la CCS s'est portée candidate à l'appel à projets du conseil général de l'Yonne. Les projets retenus feront l'objet de réalisations concrètes.
	<b>3</b> Aménagement du port de Gron	La zone portuaire a été réalisée. Elle a traité en 1 année plus de 4 000 conteneurs EVP* et 170 colis lourds entre le port de Gron et le port du Havre soit une économie de 5 500 000 kg équivalent CO2 par an. *(Unité de mesure ≈ 40 m <sup>3</sup> )
	<b>4</b> Construction d'un complexe de spectacles, de congrès et de séminaires	Le projet a évolué vers une salle multifonctions pouvant accueillir des spectacles éclectiques, de la musique au sport en passant par le théâtre, la danse ou l'humour sans oublier l'organisation de congrès et séminaires. Son implantation est projetée au sud de Sens à proximité des zones commerciales prochainement réalisées.
	<b>5</b> Réhabilitation et extension de la salle omnisports	L'opération est en cours. La salle de gymnastique Jeanine Desquets a été réalisée et inaugurée. Les nouveaux vestiaires, gradins supplémentaires et locaux techniques du service des sports sont en construction avant la réhabilitation de la couverture.
	<b>6</b> Aménagement des berges de l'Yonne	Le marché de maîtrise d'œuvre lancé en début d'année a été déclaré infructueux. Cet incident ne remet en rien la volonté de la municipalité de Sens dans ce projet majeur pour la ville. Une procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage doit poursuivre prochainement ce programme de mise en valeur des bords de l'Yonne en liaisons douces et volet paysager.
	<b>7</b> Mise en valeur de la ZNIEFF	L'Office National des Forêts (ONF) rédige actuellement le document d'objectifs pour dresser les inventaires scientifiques (faune, flore...) et définir la cartographie. Les périmètres sont sur le point d'être affirmés et complétés. Les premières opérations concrètes verront le jour au cours de l'année 2012.



# Recyclons nos déchets

La Communauté de communes du Sénonais assure, chaque jour, la collecte et le traitement des déchets ménagers. Aujourd'hui, elle valorise près de 90% des déchets produits par les ménages. Demain, elle veut optimiser leur recyclage en augmentant la quantité d'ordures ménagères recyclée et/ou compostée. C'est le prochain défi de la CCS qui consacre le quart de son budget de fonctionnement à cette question environnementale.

**L** Le dispositif actuel s'appuie sur une collecte des déchets ménagers deux fois par semaine pour la plus grande majorité des habitants de l'agglomération ; collecte par conteneurs mis à disposition gratuitement par la CCS. Ces ordures ménagères sont valorisées par le centre de valorisation énergétique des déchets : eau chaude sanitaire et chaleur pour les logements du quartier des Champs plaisants, du lycée, du centre hospitalier, de la salle omnisports et du centre nautique auxquelles s'ajoute le recyclage des mâchefers pour les sous-couches de routes et des ferrailles pour la métallurgie. A ses côtés, une collecte des objets encombrants, deux déchèteries et 240 colonnes de points d'apport volontaire sont à la disposition des habitants pour le recyclage de l'ensemble de leurs déchets. Ce dispositif a donné des résultats encourageants puisque plus de 40 % de la population a adopté les gestes de tri au quotidien. Toutefois, la traduction à l'échelle locale des engagements validés lors du Grenelle de l'Environnement et du Plan départemental de gestion des déchets incite à franchir un nouveau cap.

## Recycler encore plus

Pour augmenter la quantité d'ordures ménagères recyclée et/ou compostée, la CCS a décidé, après étude approfondie par la commission Environnement présidée par Gérard Savourat, de mettre en place deux dispositifs.

**Une collecte en porte à porte** et non plus en points d'apport volontaire des journaux, magazines et corps creux (plastiques, aciers et aluminiums) ainsi qu'une incitation forte au compostage en **subventionnant des composteurs individuels.**

Ce nouveau schéma nécessitera une évolution et une adaptation du fonctionnement des déchèteries afin qu'elles continuent d'accueillir encore plus de déchets à recycler.

Toutes ces modifications de nos habitudes feront l'objet

d'informations auprès de la population comme cela a pu déjà être le cas lors des assemblées des conseils de quartiers de la ville de Sens.

**Car ce défi d'optimiser la gestion de nos déchets, la CCS ne pourra le relever et le réussir qu'avec votre soutien.**

*« La quantité des déchets ménagers résiduels par personne et par an au sein de l'agglomération, s'élève à 400 Kg. L'objectif est de réduire ce poids à 300 Kg en faisant passer la proportion d'acteurs- trieurs à plus de 70 %, voire 80 % de la population de l'agglomération. »*

Gérard Savourat,  
Vice-président chargé de l'Environnement et du Développement durable

**1,66 kg de déchets produits par jour et par habitant dans notre agglomération dont 1,10 kg d'ordures ménagères résiduelles.**

Ces deux leviers permettraient de baisser le tonnage d'ordures ménagères dans la "poubelle" dite classique.



# Souriez, vous êtes en déchèterie !

« Et si on réduisait déjà nos déchets » ?

Aujourd'hui, nous produisons au quotidien de plus en plus de déchets qui ont un réel impact sur notre environnement et nos budgets.

Nous pouvons dès à présent adopter des gestes simples pour réduire notre production de déchets comme par exemple :

- privilégier lors de nos achats les produits dont l'utilisation génère moins de déchets d'emballages (gros conditionnements, recharges, etc....)
- limiter la consommation d'eau en bouteille
- surveiller les dates de péremption des denrées alimentaires
- favoriser si possible la réutilisation d'objets devenus inutiles
- acheter durable plutôt que jetable

**Pour réduire nos déchets ?  
Consommons malin !**

**Chaque Français jette en moyenne 7 kg de produits alimentaires non déballés chaque année.**

Les déchèteries de la CCS sont ouvertes pour vous accueillir et recevoir vos déchets à recycler. Vous serez bientôt débarrassés de tous ces gravats, ferrailles, bois ou autres déchets verts qui encombrant votre grenier, garage ou jardin.

**Alors, en déchèterie, gardez le sourire.**

Et si la porte est fermée, ne laissez pas vos déchets devant l'entrée, la seconde déchèterie est très certainement ouverte !

**Avant de venir, consultez les horaires d'ouverture.**

**Attention, à partir du 16 octobre, les horaires d'hiver entrent en vigueur !**



## HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES

### Vauguilletes

Rue des Longues Raies  
ZI des Vauguilletes Sens  
Tél : 03 86 95 30 93

**Horaires d'Été  
(1<sup>er</sup> avril au 15 octobre)**

- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi de **10 H 00 à 12 H 00** et de **15 H 00 à 19 H 00**
- Dimanche de **9 H 00 à 12 H 00**
- Fermeture le **Jeudi** et les Jours Fériés

**Horaires d'Hiver  
(16 octobre au 31 mars)**

- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi de **10 H 00 à 12 H 00** et de **15 H 00 à 17 H 00**
- Dimanche de **9 H 00 à 12 H 00**
- Fermeture le **Jeudi** et les Jours Fériés

### Sablons

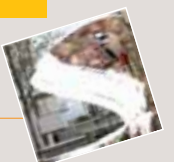
Rue Bellocier  
ZI des Sablons Sens  
Tél : 03 86 65 63 24

**Horaires d'Été  
(1<sup>er</sup> avril au 15 octobre)**

- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de **10 H 00 à 12 H 00** et de **15 H 00 à 19 H 00**
- Dimanche de **9 H 00 à 12 H 00**
- Fermeture le **Lundi** et les Jours Fériés

**Horaires d'Hiver  
(16 octobre au 31 mars)**

- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de **10 H 00 à 12 H 00** et de **15 H 00 à 17 H 00**
- Dimanche de **9 H 00 à 12 H 00**
- Fermeture le **Lundi** et les Jours Fériés



# Les parcs de la CCS : un refuge pour la biodiversité

Les parcs de la Communauté de communes du Sénonais ont été classés "Refuges LPO" par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ce sont les premiers "Refuges Collectivité" dans l'Yonne !



Hirondelle rust

La CCS est propriétaire de trois parcs dans l'agglomération : le parc champêtre des champs captants à Sens, le parc de la Ballastière à Saint-

Clément et celui des Lavandières à Maillot. Cela représente plus de 100 hectares de patrimoine naturel en milieu périurbain; une vraie richesse à deux pas de nos habitations ! Ces parcs ont déjà été aménagés et entretenus dans un respect de préservation de leur biodiversité.

La CCS a souhaité que ses trois parcs soient agréés par la Ligue pour la Protection des Oiseaux en "Refuges LPO".

Une convention qualité d'une durée de



Rouge queue

5 ans a été signée entre la LPO France, son réseau local et la CCS pour attester de cet agrément.



Pic épeiche

Des panneaux seront bientôt installés à l'entrée de chaque parc. La CCS s'engage, par cet agrément, à respecter les principes de la charte des "Refuges LPO" :

- Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages
- Renoncer aux produits chimiques
- Réduire l'impact sur l'environnement
- Faire du refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

Des préconisations de gestion utilisant la technique de gestion différenciée sont définies en créant des zones de refuge. Ce petit plan de gestion consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins afin de ne pas appauvrir la diversité floristique et faunistique sans pour autant gêner le public.



Chardonneret

Depuis plus de 10 ans, la CCS et la LPO de l'Yonne ont engagé une collaboration avec l'installation d'une vingtaine de nichoirs dans le parc des Lavandières à Maillot afin d'attirer les espèces locales (pic, chouette hulotte, mésange).



Un nichoir

La dernière campagne de réhabilitation de ces nids, menée par le service Espaces

Verts de la CCS, a permis de saluer la réussite du projet avec un taux d'occupation des nichoirs de 100%.

## Entretien avec Sabine Mongeot, animatrice nature de la LPO.

### Pourquoi un tel agrément ?

La LPO est une association de protection des oiseaux mais aussi de leurs écosystèmes. Et si on veut protéger les oiseaux, il faut donc comprendre le milieu dans lequel ils vivent. L'identifier permet de dégager des actions pour l'enrichir et ainsi mieux accueillir la faune et la flore. Le but des "Refuges" est ainsi de maintenir ou améliorer la biodiversité

### Pourquoi avoir agréé les parcs de la CCS ?

La demande a été faite par la CCS mais on s'est bien sûr rencontré sur ce sujet. Ses parcs sont des sites ouverts au public, proches ou dans la ville. Nous recherchons principalement ces sites urbains ou périurbains, peu exploités par les naturalistes et qui nous réservent parfois de bonnes surprises.

### Quelles sont vos attentes ?

Avec peu d'interventions, on peut déjà avoir un vrai impact sur la biodiversité. Comme exemple, une gestion différenciée des secteurs. Ces méthodes sont déjà appliquées par le service Espaces Verts de la CCS et cela correspond à nos attentes.

## Qu'est-ce qu'un Refuge LPO ?



### "Refuge LPO"

est un agrément de la Ligue de la Protection des Oiseaux qui est accordé à tout site sur lequel est initiée une démarche de valorisation de la nature. Ils permettent de construire un réseau cohérent d'espaces écologiques pour faire face à l'érosion de la biodiversité. Créer un Refuge LPO, c'est mener une action concrète et simple pour aider la nature et les oiseaux, et pour participer au quotidien à la protection de la vie sauvage sur son territoire.

## NOS COMMUNES



### CARTE D'IDENTITÉ

Habitants : 2 990

Superficie de la commune : 8,47 km<sup>2</sup>

Plan Local d'Urbanisme : la création d'un PLU est actuellement en cours d'élaboration - schéma directeur des eaux pluviales depuis 2009

Mairie : 35, rue du Général Leclerc - 89100 Saint-Clément

Tél. 03 86 83 16 16

Fax. 03 86 83 16 19

Email : [contact@saint-clement-yonne.fr](mailto:contact@saint-clement-yonne.fr)

[www.saint-clement-yonne.fr](http://www.saint-clement-yonne.fr)

Maire (depuis 2001) et président de la

CCS (depuis 2008) : Gilles Pirman

Conseillers CCS : Michel Jouan, 1<sup>e</sup>

adjoint, Bruno Pertin 2<sup>e</sup> adjoint,

Philippe Caravéo 3<sup>e</sup> adjoint et Gérard

Bolle, conseiller municipal délégué

## Saint-Clément, la tête à la ville et le cœur à la campagne

**T**erre de vignobles (jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle) et d'agriculture, Saint-Clément, troisième localité de l'agglomération sénonaise, en terme de population, occupe désormais les premiers rangs des communes du département par son activité économique. « *La tête à la ville, le cœur à la campagne* » se plaît à dire son premier édile, plutôt fier que "cette" petite ville « dispose d'une offre importante en matière de commerces, d'artisanat, d'industries et de services. La vie associative (26 associations) y est riche et diversifiée et les animations culturelles et festives nombreuses.

Limitrophe de Sens, cette petite cité aux portes des autoroutes A 5 et A 19 et proche de la gare est bien située au niveau géographique. Sur le plan économique, Saint-Clément dispose d'une zone commerciale (ZAC de la Gaillarde) qui accueille de nombreuses enseignes alimentaires et de services à la personne et une zone d'activité dynamique (ZA de la Fontaine d'Azon) dont la deuxième tranche vient d'être achevée par la CCS. Plusieurs permis de construire ont été déposés concernant notamment la création du magasin Jardiland et du

restaurant "la Boucherie". La réalisation d'un hôtel Première Classe figure aussi parmi les projets engagés. L'achèvement des travaux d'amélioration de la rue de la République et la rénovation de la place de l'Eglise seront prochainement réalisés. « *Soutien de l'emploi, développement économique, services aux familles, action culturelle, solidarité intergénérationnelle occupent bien les élus et les personnels de la mairie de Saint-Clément. L'objectif de tous est qu'il fasse bon vivre et travailler à Saint-Clément.* » conclut le maire, Gilles Pirman.

### UNE MAISON DE L'ENFANCE AUX MULTIPLES SERVICES



Faisant face au parc de la Ballastière, la Maison de l'Enfance, est la dernière née des réalisations de la municipalité.

Sur une superficie de 1 000 m<sup>2</sup>, elle regroupe plusieurs services déjà existants sur la commune à commencer par la

crèche-halte garderie "Suce pouce". D'une capacité de 40 places, dont certaines réservées aux entreprises de l'agglomération, cette structure a accueilli les premiers enfants le 24 août dernier.

La Maison de l'Enfance héberge également le centre de loisirs (80 places disponibles) - qui vient de déménager de la rue Mermoz - et le Bureau de Protection Maternelle Infantile (dépendant du Conseil Général) qui y assure des permanences régulières.

Second équipement de l'agglomération à répondre aux normes BBC (bâtiment basse consommation), sa réalisation a été achevée après une année de travaux pour un coût de 2 000 000 euros. La commune a bénéficié de 75% de subventions : (fonds européens de développement régional, de l'Etat, du Conseil général et de la CAF de l'Yonne).



## ZI de Gron : Embranchement ferré en service



La zone industrielle, déjà reliée à la route et à la voie d'eau grâce au port, est de nouveau connectée à la voie ferrée. L'embranchement existant a été complètement réhabilité. Les rails et le ballast, grâce à "la bourreuse", sont bien en place depuis juin dernier. L'entreprise CAPSERVAL est la première à être connectée sur cet embranchement et pourrait, d'ici la fin de l'année, faire circuler un train sur la ligne PLM (Paris-Lyon-Marseille).

### Centre de loisirs



"J'ai dix ans" pourrait chanter le centre de loisirs intercommunal situé à Saint-Martin-du-tertre. Depuis 2001, la CCS ouvre, à chaque période de vacances scolaires (sauf celle de fin d'année), les portes de ce bel espace aux enfants de l'agglomération et au-delà. Cet été, les enfants présents ont soufflé, en chansons, avec les animateurs et la directrice Sophie Robin, les 10 bougies de cet anniversaire.

### Une bonne note "Garçon !"

Pour la première fois, le festival "Garçon, la note !" a investi cet été nos terrasses de cafés et restaurants. La formule a été plébiscitée et suivie par un nombreux public. Financé par la CCS (et avec la participation technique de la Ville de Sens pour ce festival), l'office de tourisme propose désormais de nombreux autres services et animations : une visite audio-guidée du centre ville historique téléchargeable gratuitement en ligne, des locations de vélo, des démonstrations de cuisine le 1er vendredi de chaque mois (les "Rendez-vous Gourmands") ainsi que des visites d'ateliers d'artisans d'Art (les "Rendez-vous des Savoir-Faire"). Ces formules s'adressent aux touristes et aux visiteurs de passage, ainsi qu'aux habitants de l'agglomération. Une bonne note en perspective.





## AS Réseau : des voyageurs en plus !

Le réseau de transports urbains de la CCS a enregistré **une augmentation de plus de 14% de sa fréquentation** entre les premiers semestres 2010 et 2011. C'est plus de 60 654 voyages ! Et n'oubliez pas qu'**il n'y a plus de lignes spécifiques "scolaires", elles sont utilisables par tous les usagers.**

## Saint Fiacre

Le service Espaces verts de la CCS participe à la célébration de la Saint-Fiacre. Le corso fleuri avait pour thème le classement des parcs de la CCS en refuge LPO (Ligue de protection des Oiseaux).



## 2 000 000 d'euros pour la réhabilitation des quartiers de Sens

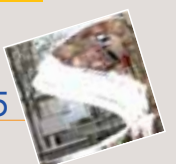
Dans le cadre du programme de rénovation urbaine des quartiers, la Ville de Sens a souhaité faire évoluer l'opération de requalification des Champs plaisants. La CCS, au même titre que les différents partenaires, a

augmenté sa contribution financière. Intervenant dans le cadre de ses compétences (assainissement et éclairage public), elle a décidé de porter sa participation totale à plus de 2 000 000 €.



## Un parking pour le parc de la Ballastière

Le parc de la Ballastière à Saint-Clément est très fréquenté. Encore plus, depuis la création d'un parking, rue de la République. Après son agrandissement avec le parc Sennepy, la réalisation du tour complet de l'étang et de nombreux aménagements (jeu d'enfants, kiosque, etc.), ce parking de 34 places permet un accès direct au parc.



## L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE

### Président

**Gilles Pirman**  
Maire de Saint-Clément

### Vice-présidents

**Bernard Chatoux**

Maire de Paron  
Chargé des travaux

**Joseph Agache**

Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Chargé des équipements culturels et de loisirs

**Dominique Lapôte**

Maire-adjointe de Sens  
Chargée de la politique de la vie locale

**Gilles Millès**

Maire de Gron  
Chargé de l'action économique

**Guy Crost**

Maire de Malay-le-Grand  
Chargé des transports et des déplacements urbains

**Maryse Dol**

Maire de Maillot  
Chargée des finances

**Dominique Chappuit**

Maire de Rosoy  
Chargée de l'information et des actions participatives

**Daniel Paris**

Maire de Sens  
Chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie

**Gerard Savourat**

Maire de Courtois-sur-Yonne  
Chargé de l'environnement et du développement durable

### Conseillers

#### communautaires

**Mimoun Belkhira**

Conseiller communautaire de Sens

**Christophe Ben-Ali**

Conseiller communautaire de Sens

**Gérard Bolle**

Conseiller communautaire de Saint-Clément

**Michel Boucheron**

Conseiller communautaire de Paron

**Philippe Caraveo**

Conseiller communautaire de Saint-Clément

**Anne Cariller**

Conseillère communautaire de Paron

**Marie-Paule Chappuit**

Conseillère communautaire de Sens

**Jean Deluzet**

Conseiller communautaire de Malay-le-Grand

**Barbara Dobek**

Conseillère communautaire de Saint-Martin-du-Tertre

**Simone Duranton**

Conseillère communautaire de Paron

**Nicole Estevez**

Conseillère communautaire de Malay-le-Grand

**Michel Fourré**

Conseiller communautaire de Sens

**Yann Housset**

Conseiller communautaire de Sens

**Yves Huard**

Conseiller communautaire de Courtois-sur-Yonne

**Christian Jacques**

Conseiller communautaire de Paron

**Luc-Henri Jolly**

Conseiller communautaire de Rosoy

**Michel Jouan**

Conseiller communautaire de Saint-Clément

**Philippe Lagogue**

Conseiller communautaire de Gron

**Brigitte Lancelot**

Conseillère communautaire de Sens

**Marie-Noëlle Lehodey**

Conseillère communautaire de Sens

**Alexandra Lenain**

Conseillère communautaire de Sens

**Jean-Pierre Moenne-**

**Loccoz**

Conseiller communautaire de Sens

**Philippe Ory**

Conseiller communautaire de Sens

**Joël Perez**

Conseiller communautaire de Maillot

**Bernard Pernuit**

Conseiller communautaire de Sens

**Bruno Pertin**

Conseiller communautaire de Saint-Clément

**Didier Poirot**

Conseiller communautaire de Saint-Martin-du-Tertre

**Gilles Sabattier**

Conseiller communautaire de Maillot

**Jean-Claude Vergnolles**

Conseiller communautaire de Paron

**Hélène Very**

Conseillère communautaire de Sens

**René Viratelle**

Conseiller communautaire de Gron

**René Vitte**

Conseiller communautaire de Rosoy

**Philippe Wagner**

Conseiller communautaire de Sens

**Francine Weecksteen**

Conseillère communautaire de Sens



**Cyrille Carré**  
Kayakiste auxerrois  
double champion du monde  
Parrain des  
6<sup>e</sup> Récid'Eau

## 6<sup>e</sup> Récid'Eau

**18-22 janvier 2012**  
**salle des fêtes René Binet**  
**à Sens**

### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SÉNONAIS

Etablissement public de coopération intercommunale regroupant 9 communes : Courtois-sur-Yonne, Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Rosoy, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre et Sens. Elle rassemble 41 792 habitants et emploie 92 agents.

#### Les domaines de compétence de la CCS :

**L'aménagement de l'espace :** l'éclairage public, l'eau, l'assainissement, les transports urbains, l'urbanisme et le système d'information géographique.

**Le cadre de vie :** réalisations d'équipements culturels, sportifs et de loisirs.

**Le développement économique et touristique :** réalisations de zones industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.

**L'environnement :** collecte et traitement des déchets, protection des espaces naturels, lutte contre la pollution de l'air.

CCS  
21, bld du 14 juillet  
89100 Sens  
03 86 65 89 00  
contact@cc-senonais.fr



Communauté  
de communes  
du Sénonais

[www.cc-senonais.fr](http://www.cc-senonais.fr)